



**JOURNEES NATIONALES DE LA LUMIERE**  
**1<sup>er</sup> et 2 octobre prochain à Besançon**

**Demandez le programme ! ([cliquez ici](#))**  
**Inscription en ligne ([cliquez ici](#))**

**Les Brèves de l'AFE - n° 89 et 90**  
**COMPLEMENT**

[Retrouvez ici](#) la première partie de ces brèves

Du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2012

**Revue de presse**

*Il s'agit d'un relevé de ce qui a été vu dans la presse écrite autre que la revue LUX ou sur le web. Elle n'exprime pas le point de vue de l'AFE. Si vous souhaitez réagir sur un article, écrivez-nous à [afe@afe-eclairage.com.fr](mailto:afe@afe-eclairage.com.fr)*

**Campus EDF à Saclay**

Afin de faire face aux enjeux de formation, EDF, dont plus de la moitié des effectifs partira à la retraite dans les prochaines années, a signé un accord « DEFI Formation » avec les cinq organisations syndicales représentatives du groupe.

Le futur centre de Saclay, remplacera celui des Mureaux. Il vise à offrir 40 000 journées de formation par an. En plus d'accueillir le centre R&D du groupe, ce campus est une véritable vitrine pour EDF, qui souhaite illustrer ainsi son savoir-faire, notamment en matière de consommations d'énergie.

Vivre EDF - Printemps 2012

**Histoire de l'éclairage public**

« La quête d'un éclairage public efficace pour éliminer l'image repoussoir des cités enténébrées a conduit toutes les villes d'Europe à se doter de réverbères (à huile ou à gaz) puis de lampadaires (à ampoules électriques) ». Une épopée débutée il y a cinq siècles. ADès 1414, à Londres, chaque citoyen est tenu de suspendre à sa croisée une lanterne afin d'éclairer la rue, et en 1465, un édit royal de Louis XVI impose le même principe aux parisiens.

Sans grand succès néanmoins. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que le premier service d'éclairage public est lancé, à Paris. Il est alors confié à labbé Laudati de Carraffa, et est constitué de portes-flambeaux chargés d'escorter les personnes ou les carrosses.

Dès le XIX, les grandes villes d'Europe occidentales sont efficacement éclairées la nuit, rendant les rues plus sûres, mais augmentant le risque d'incendie.

L'éclairage au gaz arrive à Londres, en 1813, et Bruxelles devient, en 1817, la première ville d'Europe entièrement éclairée au gaz.

A l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, l'éclairage public à l'électricité s'impose. En 1901, Hewitt invente la lampe à vapeur de mercure, et GE propose vers 1930 une lampe scellée à vapeur sèche de 400 W, premier type de lampe à décharge, qui remplacera bientôt les lampes à incandescence de 1 000 W utilisées jusqu'alors. Suivront les lampes sodium et iodures



métalliques.

L'éclairage se généralise, « au grand dam des défenseurs de la biodiversité (l'été, il mourrait environ 150 insectes par nuit sur chaque lampe routière). »

Vivre EDF - Printemps 2012

### **Extinction des commerces et bâtiment tertiaires au cœur de la nuit**

« Une mise au point s'impose face à l'agitation médiatique » concernant le projet d'extinction de l'éclairage à une heure du matin dans les bâtiments non résidentiels. Ils représentent 800 millions de m<sup>2</sup>.

Le Syndicat de l'éclairage propose que ceux de plus de 1 000 m<sup>2</sup> (environ la moitié du parc), aient systématiquement recours, lors d'une rénovation, à des luminaires performants associés à un système de gestion. Là sont les vraies économies, de jour, en adaptant l'éclairage artificiel aux besoins, en fonction de la présence ou non d'utilisateur, et de l'apport de lumière naturelle : au moins 40 % d'économies d'énergie peuvent ainsi être réalisées.

« Selon le ministère, chaque euro investi dans ces systèmes génère plus de 6 € d'économies d'énergie et de maintenance. »

Maintenance et Entreprise - Avril/Juin / Energie Gratuit Pro - Juin/Juillet 2012

*Note de l'AFE : retrouvez le communiqué de presse du Syndicat de l'éclairage [en cliquant ici](#). L'AFE fera un point d'information lorsque les travaux du ministère seront plus aboutis.*

*On peut d'ores et déjà rappeler que la problématique de l'éclairage intérieur des bureaux et des commerces n'a rien à voir avec celle des enseignes lumineuses. Les deux sont trop souvent mélangées dans la presse, noyant le sujet pour la plupart des lecteurs.*

Le Courrier de la Nature – Mai/Juin 2012

### **Préconisation de l'ANPCEN en éclairage public**

Préconisations de l'ANPCEN en éclairage public : l'Association de protection du ciel et de l'environnement nocturne recommande l'utilisation de lampes dont la température de couleur est inférieure à 2 300 K (le Sodium basse pression est recommandé : outre son efficacité lumineuse, sa lumière jaune a « une incidence moindre sur le métabolisme des organismes vivants »), ainsi que l'utilisation de luminaire équipés de réflecteur à haut rendement, évitant l'émission de lumière vers le haut. L'utilisation de ballasts électroniques, à la durée de vie plus longue, est également recommandée.

L'allumage doit être effectué le soir, lorsque la luminosité descend sous 20 lux pendant plus de 10 minutes. Une extinction pendant la nuit, ou une réduction de l'intensité lumineuse si l'extinction est impossible, est également recommandée.

La « puissance lumineuse linéaire », pour des rues de moins de 10 mètres peut raisonnablement compter de 75 à 150 kilolumens.km<sup>-1</sup> ; valeur doublée pour des rues larges de plus de 10 m.

Journal des Maires - Juin 2012

### **Partenariat Schneider / Tridonic**

Schneider electric et Tridonic viennent de signer un partenariat pour le développement de solutions de contrôle de l'éclairage, dans les secteurs de la santé, le transport et les infrastructures notamment.

Lighting - Juin 2012

### **Observatoire national de la biodiversité**

« Près de 20 % de la surface du globe seraient atteints par la pollution lumineuse. » Évaluée par l'échelle de Bortle, qui s'appuie sur la description de la « noirceur » et un indice de pureté du ciel.

« La liste des inconvénients de l'éclairage nocturne est longue et pourtant, comment s'en passer ? »



L'observatoire national de la biodiversité, issu du Grenelle de l'environnement, a été inauguré le 22 mai dernier. Son objectif est de suivre les effets des politiques et des comportements sur la biodiversité.

TransRural - Juin 2012

### **Extinction des enseignes lumineuses au cœur de la nuit**

Inchangé depuis 1982, la réglementation concernant les enseignes lumineuses évolue au 1<sup>er</sup> juillet 2012 suivant un but de réduction de la « pollution visuelle » et de limitation des nuisances dues à la lumière. Jugée trop complexe, la précédente réglementation a été appliquée de manière disparate. Des sanctions étaient prévues mais n'ont pas été appliquées. Avec le nouveau décret, elles ont doublé.

A compter de 2015, les pré-enseignes dérogatoires (inscriptions, formes ou images indiquant la proximité d'un commerce) seront interdites à l'exception de celles concernant les produits culturels et ceux du terroir.

Les enseignes devront toutes être éteintes entre une heure et six heures du matin, sauf pour les hôtels et les restaurants, qui auront un délai d'une heure après leur fermeture.

De plus, les clignotements des enseignes sera interdit, sauf pour les pharmacies et les services d'urgence.

Enfin, les enseignes ne pourront dépasser 15 % de la surface de la façade commerciale si celle-ci est supérieure à 50 m<sup>2</sup> (et 25 % si elle est plus petite).

Les enseignes de toitures seront limitées à 60 m<sup>2</sup>, sauf pour les activités culturelles.

A noter : les unités urbaines de plus de 800 000 habitants bénéficient d'un régime particulier : ce n'est que lors du renouvellement de leur PLP : plan local de publicité, valable 6 ans, que l'obligation sera applicable. Paris vient de renouveler son PLP en 2011.

A Taïwan, la ville de Taipei travaille à une loi du même ordre, se fixant des limites de luminances assorties à des amendes de 130 à 1 300 €.

Ciel et espace - Juin / L'Echo touristique -01.06.12

### **Marché parisien de l'éclairage public**

Le « marché à performance énergétique » conclu en février 2011 par Paris prévoit le remplacement de 85 % des sources lumineuses de la capitale (éclairage et feux tricolores) à terme. Paris compte 350 000 sources à ce jour.

20 minutes -08.06.12

### **Eclairage public : Paris veut réduire sa consommation d'électricité de 30%**

L'éclairage public et la signalisation représentent actuellement « un gros tiers » de la consommation énergétique de la capitale. C'est à l'occasion de la présentation des travaux de rénovation du pont d'Arcole que Laurent Ménard, directeur de la voirie et des déplacements de la Ville, a rappelé les objectifs de la capitale en matière d'éclairage public, rapporte l'AFP.

Tout en conservant la même qualité d'éclairage, la ville souhaite réduire sa consommation de près d'un tiers d'ici 2020 par rapport à 2004.

La ville compte 200 000 sources d'éclairage public et 150 000 pour la signalisation.

Plus gros marché public de Paris (800 millions d'euros sur dix ans), son éclairage a été confié en février 2011 à un consortium Vinci-Bouygues. Contesté en justice par les perdants (Citelum, filiale d'EDF et Veolia) et le préfet de région, ce contrat a été validé en juin 2011 par le tribunal administratif

[La Gazette](#) - 12.06 / [SmartPlanet](#) - 14.06.2012

### **Piste cyclable strasbourgeoise**

La ville de Strasbourg va bientôt équiper une piste cyclable de luminaires détecteurs de présence, afin de n'éclairer la piste qu'au passage d'un vélo.

20 minutes -14.06.12

### Objectifs européens d'efficacité énergétique

La Commission, le Parlement et le Conseil européens sont parvenus à un accord sur la directive sur l'efficacité énergétique (DEE) dans la nuit du 13 au 14 juin 2012. « Dans cette guerre d'usure entre un Parlement Européen ambitieux et des gouvernements réticents, on ne sait pas si finalement tout le monde y a gagné ou perdu. »

Le but était de « combler le fossé » entre les 20 % d'économies attendues en 2020 dans le cadre des premiers accords, et le 9,1 % qui pourraient être réalisés au rythme actuel.

La DEE imposera distributeurs et fournisseurs d'énergie à réduire de 1,5 % par an la consommation de leurs clients.

Une révision de la directive prévue en 2014 pourrait imposer des objectifs contraignants aux Etats-Membres.

« Ce qu'on retiendra de ces négociations au couteau, à Bruxelles, c'est la mauvaise foi des gouvernements européens qui annoncent régulièrement que l'efficacité énergétique est la panacée [...] Quand il s'agit de passer aux actes, c'est un jeu de dupes. »

[Le Moniteur](#) - 14.06.2012

### Financement innovant de l'efficacité énergétique

Le président du Plan Bâtiment Grenelle, Philippe Pelletier (ancien président de l'ANAH) est reconduit à la tête de ce comité stratégique dont la mission est de mettre en application les objectifs du Grenelle de l'environnement dans le secteur du bâtiment et de la construction (pesant pour près de 43 % de l'énergie consommée au niveau nation), c'est-à-dire réduire les consommations d'énergie de 38 % et les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2020.

Le plan bâtiment vient de créer un groupe de travail intitulé « Financements innovants de l'efficacité énergétique », dont le but est de favoriser l'émergence d'outils innovants du financement des travaux de performance énergétique « *dans un contexte d'extinction des subventions publiques et des incitations fiscales* ».

[Eco-Habitat](#) - 15.06 / [BatiActu](#) - 26.06.2012

### Crainte pour le financement des collectivités locales

Pointant l'insuffisance des mesures envisagées pour lutter contre les problèmes de financement des collectivités locales, la fédération nationale des travaux publics (FNTP) réclame la tenue, en urgence, d'une réunion de l'ensemble des acteurs concernés.

A noter que l'activité et l'emploi dans le secteur des travaux publics étant, à 45 % conditionnés par les commandes des collectivités locales.

La FNTP anticipe une chute de l'activité de 10 à 20 % dans les mois à venir : 10 milliards d'euros de financements long terme n'étant pas couverts pour 2012.

[BatiActu](#) - 20.06 / [France BTP](#) - 21.06.2012

### Partenariat Lyon / Récylum

Partenariat Lyon / Récylum : au-delà des lampes, l'éco-organisme Récylum recycle désormais aussi les luminaires de la capitale des Gaules. En 2011, ce sont ainsi plus de 10 tonnes de luminaires et d'équipements de contrôle de l'éclairage qui ont été recyclés.

Journal du bâtiment & des TP - 21.06 / Le Tout Lyon - 23.06.2012

### Concours des Lumières

Le jury de la 24<sup>e</sup> édition du Concours Lumières organisé par le Serce et Philips lighting, s'est réuni le 9 mai 2012 afin d'attribuer les prix aux réalisations mettant le mieux en valeur, de façon raisonnée, le patrimoine historique et l'espace public.

Quatre projets ont été récompensés, sur la base de trois critères : le nombre de points lumineux et la puissance installée, le type de projecteurs et les sources utilisées, et enfin le ratio moyen lumen par watt pour chaque type de point lumineux.



Le 1<sup>er</sup> prix a été remis à Boulogne-sur-Mer (62), pour sa mise en lumière de la basilique Notre-Dame. La ville de Béziers (34) est arrivée en seconde position, devant la communauté d'agglomération d'Agen et le Syndicat départemental d'énergie du Cher (18).

Le Courrier de l'architecte - 21.06.12

### **Eclairage LED pour château Cathare**

Le site de Puilaurens, château cathare du moyen-âge situé à 700 m d'altitude, va être enfin mis en lumière. Réalisation souhaitée depuis 50ans mais difficilement faisable jusque-là du fait de la configuration du site, la technologie LED apporte la solution. 96 projecteurs totalisant 7,7 kW seront installés à l'intérieur et à l'extérieur du site, avec des couleurs blanc froid et bleu et laissant apparaître d'importants contrastes : il ne s'agit pas de mettre ce site « sous les feux des projecteurs ».

Cette expérience est particulièrement suivie par les autres sites du Pays Cathare, qui pourraient s'en inspirer pour mettre en valeur plusieurs sites.

[Enerzine.com](http://Enerzine.com) - 29.06.12